



Renouvellement da carte de séjour expiré

Par **hasnaa81**, le **20/11/2013** à **11:28**

bonjour,

je suis marocaine, arrivé en France en 2011 avec visa valant titre de séjour, j'ai été marié en 2008 au Maroc avec un français, après 5 ans de mariage on a divorcé a l'amiable en 2013 car il voulait pas d'enfant.

j'ai une carte de séjour d'un an qui a expiré, j'aimerais savoir si on va me la renouvelé?, sachant que je me suis remarié en France avec un français et je suis enceinte de 6 mois.

j'ai déjà pris rendez vous a la préfecture et on m'a dit que je vais devoir payé une amende de 180€ car ma carte est expiré.

est ce que c'est possible qu'on me refuse le renouvellement de ma carte séjour.

merci.

Par **aguesseau**, le **20/11/2013** à **13:15**

bjr,

si votre carte de séjour est expiré, il ne s'agit pas d'un renouvellement mais il s'agira d'une nouvelle demande de carte de séjour qui peut vous être refusé si vous ne remplissez pas les conditions exigées.

le père de votre enfant est-il français ?

cdt

Par **hasnaa81**, le **20/11/2013** à **20:36**

merci pour votre réponse
oui mon mari est français